

# LE TEMPS

---

Il était une fois Samedi 22 octobre 2011

## Du temps du secret bancaire

Par Joëlle Kuntz

**Il fut un temps où le secret bancaire suisse était accepté par les voisins et la Communauté européenne. Certes, il avantageait l'économie helvétique, mais le prix de cette distorsion de concurrence était supportable. Le monde a changé. Ce qui était tolérable n'est aujourd'hui plus toléré**

La nature contractuelle du secret bancaire suisse apparaît maintenant dans toute son évidence: il n'est pas seulement une spécialité suisse mais une coproduction entre la Suisse et les Etats étrangers qui en tolèrent l'existence. Un secret est toujours une affaire à plusieurs. En l'occurrence, entre beaucoup de monde: le banquier et son client avec, autour d'eux, tout un système de gardiennage qui les protège pour mille et une raisons, des plus triviales aux plus sophistiquées. Comme la neutralité, le secret bancaire requiert l'accord des autres, leur admission plus ou moins spontanée qu'il remplit une fonction dans un paysage économique et politique donné.

Un ambassadeur de Suisse à Paris, Agostino Soldati, en fournit une éloquente démonstration. Dans une note diplomatique du 20 juillet 1962\*, il rend compte à Berne de deux entretiens qu'il vient d'avoir avec des personnalités françaises. Le premier avec Maurice Couve de Murville, alors ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement de Gaulle. L'homme est inspecteur des finances de formation, il a des parents à Genève et «connaît donc parfaitement le problème qui nous occupe, le secret bancaire en Suisse», rapporte l'ambassadeur, qui cite ensuite ses propos: «L'imposition en Suisse est plus légère qu'en France. Votre économie s'en trouve avantagée mais c'est une affaire qui ne regarde que vous.» Couve de Murville reconnaît que le système bancaire suisse «en particulier les comptes numérotés», désavantage l'Etat français «en ce sens qu'une partie du patrimoine français, se trouvant en Suisse, échappe à l'imposition». Mais, poursuit-il, «les Français ont toujours placé des capitaux en Suisse, pour des raisons qui ont varié. Le plus souvent, on craignait l'évolution de la politique intérieure en France et son instabilité. Souvent, on a voulu éviter une dévaluation; la plupart du temps, on a voulu échapper au fisc; parfois... aux impôts successoraux. C'est un état de fait qui existe depuis très longtemps. Ce n'est pas un ordre de questions dans lequel un Etat (la France) peut imposer à un autre Etat (la Suisse) ses propres desiderata. Je ne vois pas la France abordant ce problème avec les autorités suisses. Je ne vois pas non plus la CEE mettant ce problème sur le tapis.»

La Communauté économique européenne est en train de se solidifier à ce moment-là et les ambassadeurs suisses sondent ses membres pour connaître leur attitude sur le secret bancaire.

Soldati rappelle dans sa note une autre conversation, celle qu'il a eue avec Wilfrid Baumgartner, alors qu'il était encore ministre des Finances du gouvernement Michel Debré, avant janvier 1962.

«Baumgartner m'a dit «Je ne comprends pas les raisons qui dictent à la Suisse de se tenir tellement à l'écart du Marché Commun.» Etant donné nos rapports très amicaux, je lui ai répondu sur le ton de la

plaisanterie «La raison principale, c'est vous.» «Pourquoi?» «Parce qu'un jour ou l'autre le Marché Commun nous demandera de nous aligner sur ses positions fiscales et bancaires.» A quoi Baumgartner a répondu «Pas pendant la présente génération.»

En conclusion de sa note, l'ambassadeur se livre à un long commentaire sur l'invulnérabilité du secret bancaire suisse en France. Personne, dit-il, n'ignore l'existence des comptes numérotés et des domiciles «plus ou moins fictifs» des Français en Suisse, «notamment à Genève et ses environs». Néanmoins, ajoute-t-il, «depuis que je me trouve en France (début 1948), je n'ai jamais entendu qu'il nous soit fait de reproche à ce sujet... Depuis qu'il n'y a plus en France une idéologie économique de gauche... on ne considère pas que le système bancaire suisse (même si son utilisation par les Français a des proportions considérables), fasse beaucoup de tort à la France. C'est une manière de sauvegarder des patrimoines qui ne sont nullement perdus pour la France.» Le diplomate précise que des hauts fonctionnaires et du personnel politique recourent eux-mêmes à ce «système». A son avis, la France ne changera pas d'opinion, «à moins d'une nouvelle idéologie économique de gauche, d'un système plus dirigiste, de moins de libéralisme financier. Mais cela supposerait d'abord un déplacement du pouvoir politique à d'autres couches sociales.» A l'époque où il écrit, Soldati ne détecte en tout cas «aucun courant contraire au secret bancaire... Tous les dirigeants souhaitent secrètement qu'il soit maintenu», souligne-t-il.

Les années soixante sont des années de prospérité. La soustraction fiscale, même importante, ne paraît pas mettre en danger des budgets nationaux encore structurellement équilibrés. Mais après la crise pétrolière de 1974, et surtout dans les années 1980, elle commence à être dénoncée comme à la fois préjudiciable et injuste. La tolérance des Etats n'est plus assurée, et d'autant moins lorsque la gauche est au pouvoir. Le contrat secret sur le secret passé entre la Suisse et ses voisins sur les «comptes numérotés» se met à flancher. Le rapport du sous-secrétaire américain au Commerce, Stuart Eizenstat sur les fonds juifs en déshérence dans les banques suisses, en 1997, contribue à ranger les Etats-Unis du côté des plaignants. L'apparition de la Suisse sur la liste noire des paradis fiscaux non coopératifs de l'OCDE, en mars 2009, marque la fin officielle de l'officieux contrat. Le monde a changé. La chasse aux fraudeurs est ouverte. Les Couve de Murville d'aujourd'hui invitent la Suisse à y participer.

\*Sur le site des Documents diplomatiques suisses, [www.dodis.ch](http://www.dodis.ch), le no DoDiS-3074

**LE TEMPS © 2011 Le Temps SA**